Gustave Sauvé

SAVOIR POUR AGIR

HD
3448
.S3S

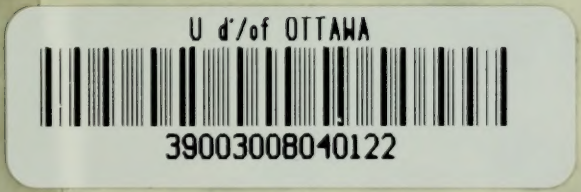

GUSTAVE SAUVÉ, O.M.I.
D.es.sc.soc.

savoir pour agir

La reconstruction économique de demain est à base de corporatisme et de coopératisme.

A TOUS LES COOPÉRATEURS QUI, DANS LEURS CERCLES D'ÉTUDE TRAVAILLENT AU RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS, NOUS DÉDIONS CETTE BROCHURE.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

Cum permissu superiorum

HD
3448
.S3S

Introduction

Par cette brochure, nous voulons apporter notre contribution au grand mouvement coopératif qui se manifeste de plus en plus dans notre pays. L'exemple du travail magnifique déjà réalisé stimule les groupes qui désirent marcher dans la même voie. Le temps est arrivé où les yeux s'ouvrent pour de bon à la réalité; le peuple comprend davantage que le salut doit venir des efforts mis en commun.

Nous avons réuni dans cette brochure quelques notions qu'il importe de savoir pour aborder le problème social qui nous occupe. Mais notre but principal, c'est de rendre service à ceux qui, dans les cercles d'étude, collaborent discrètement mais profondément à la restauration économique de notre pays. Afin d'encourager l'éducation sociale par les cercles d'étude, le Centre social de l'Université d'Ottawa veut offrir un diplôme à ceux qui, après avoir fait des études sérieuses, seront en mesure de passer les

examens requis. Comme les questions d'examen [1]*, cette année, porteront sur la Coopération, cette brochure fournira les notes générales se rapportant à chacune des questions. C'est donc dire que la brochure n'est pas quelque chose de complet. Loin de là. Il s'agira pour le candidat aux examens de compléter par ses études les différents points soulignés dans ce travail.*

Qu'il nous soit permis de féliciter et d'encourager ceux qui, dans la province de Québec, assurent le succès de l'idée coopérative.

---

(1)—On trouvera à la fin de la brochure les principales questions d'examens pour l'année 1941.

Savoir pour agir

1

Des monceaux de livres, de brochures et de journaux ont été publiés depuis dix ans pour déplorer, expliquer, supprimer la crise actuelle. Des centaines et des centaines de nos meilleurs citoyens ont, depuis le même temps, dépensé leurs énergies au service de la reconstruction sociale, qui d'un côté, qui de l'autre, sans malheureusement suivre toujours une ligne commune; de magnifiques efforts se sont ainsi dispersés et affaiblis, faute de convergence vers un même but.

On a dit et redit que les remèdes s'imposent. Mais pourquoi en sommes-nous presque toujours au même point? Serait-ce que les remèdes appliqués jusqu'ici n'étaient pas les meilleurs? Serait-ce que le mal répugnerait à toute guérison?

Chez nous, au Canada, le peuple a longtemps témoigné une profonde confiance aux partis politiques qui, tour à tour, se sont succédé sur la scène sans apporter aucune solution décisive au problème économique. Parmi les hommes publics, les uns poussés par l'intérêt personnel, les autres, pleins pourtant de bonne volonté, mais débordés par l'amplitude de la question, renvoient toujours au lendemain l'étude du problème. Maintes fois renouvelée, l'expérience a fait comprendre clairement au peuple qu'il ne peut pas compter sur le pouvoir civil.

Puis, cherchant appui en haut lieu, la finance s'est glissée dans les coulisses des parlements. Peu à peu et de plus en plus, nous sommes tombés sous le régime absolu et exclusif du profit. Accumuler de l'argent le plus possible est devenu la préoccupation dominante de l'industriel. Celui-ci gère son entreprise dans un but uniquement financier. Il la considère et l'utilise comme une simple machine à faire des dividendes. Il n'y a plus de frein à l'imprudence humaine, plus de remèdes à l'hallucination du profit, et ainsi l'axe de l'économie est définitivement faussé. L'appât du gain devient si vif, que ce n'est plus l'entrepreneur qui se met en quête des capitaux, c'est, au contraire, le crédit qui cherche à s'employer, qui pousse l'entrepreneur à la consommation. La partie paraît si belle! (cf. Villain. Semaine sociale d'Angers, 1936).

Le peuple se rend donc bien compte qu'il ne peut plus mettre ses espérances dans les pouvoirs politiques ou dans la haute finance. Alors vers qui se tournera-t-il? Vers lui-même.

Le peuple doit devenir l'artisan de son progrès et il le deviendra en sachant ce qu'il veut et où il va. L'éducation sociale sera la base du renouveau économique. Il faut que le peuple sache par lui-même regarder, apprendre, réaliser.

Puisque c'est le peuple qui doit rebâtir, puisque c'est sur son effort unanime qu'il faut compter, puisque c'est par lui et pour lui que doit s'opérer la réforme sociale, il faut à ce peuple une éducation sociale adaptée à ses besoins, à sa mentalité, à sa psychologie propre. Cette méthode d'éducation sociale sera:

1—Une méthode réaliste; puisqu'il s'agit de reconstruire, et de reconstruire d'abord un milieu social bien déterminé, avant de s'attaquer à l'édifice tout entier, il faut que les travailleurs de la reconstruction connaissent ce milieu, et le connaissent bien. L'observation, l'enquête **sociale** concrète leur apprendra à regarder ce qui se passe autour d'eux; à découvrir par une discussion détaillée les causes profondes de ce qui se passe ; enfin et surtout à agir, à opérer un changement, une amélioration dans l'état de choses constaté.

2—Une méthode adaptée au milieu et aux conditions de vie du peuple de chez nous. Ce qu'il faut au peuple, c'est une prise de contact avec le réel, avec ce qui se fait autour de lui, c'est une étude plongée dans la vie de tous les jours, ce sont des **idées avec des pattes**, selon le mot pittoresque de l'abbé J. J. Tomkins.

3—Une méthode vivante : toute étude et toute action veulent aboutir à la vie, au perfectionnement de cette vie sociale, professionnelle, économique. Il ne s'agit donc pas de constituer des groupements rigides et figés, mais plutôt des groupements pleins d'élan, pleins d'enthousiasme, des groupements qui veulent faire quelque chose, qui font déjà quelque chose sur la restauration sociale.

4—Une méthode à base d'organisation: enfin pour rebâtir, il faut un mouvement d'ensemble, une volonté commune, une coopération dans l'effort. Tout cela sera toujours impossible si de petits groupements, isolés les uns des autres, se contentent de vivoter dans leur coin, sans lien vital, sans programme commun, sans participa-

tion au même idéal, sans rencontre périodique, sans communion de pensée et de vie.

5—Une méthode d'action: puisqu'il s'agit d'aboutir à un résultat bien déterminé. Mais une méthode qui forme à l'action par l'action, par l'action individuelle, collective surtout. Il faut qu'il n'y ait personne de passif, d'arrêté, d'immobilisé; pas de simples spectateurs d'un ordre social nouveau envisagé comme possible, mais tous des réalisateurs de cet ordre nouveau tant désiré.

Et c'est ainsi que la prise de contact avec le réel, avec le concret, va convaincre le peuple qu'une seule issue est possible pour réajuster le bien-être social, c'est de faire appel à la coopération dans les différents domaines de l'économique; coopération sur le plan professionnel et qu'on appellera corporatisme, et coopération sur le plan économique proprement dit et qu'on appellera coopératisme. De là sortira le progrès social nécessaire à toute sauvegarde morale.

Alors, dans des cercles d'étude, le peuple apprendra à connaître ce qu'on lui propose. Il étudiera. Peut-être sera-t-il nécessaire à quelques-uns d'apprendre à lire et à écrire pour mieux servir.

II

Le cercle d'étude

Il s'agit de bien comprendre ce que l'on veut et où l'on va. Dans la mesure où chacun saisit le véritable sens du système coopératif, dans la même mesure il travaille au bien commun.

La difficulté d'organiser des coopératives vient du fait que beaucoup de gens n'en savent pas les principes fondamentaux. C'est pourquoi, il faut à tout prix développer chez le peuple le goût de l'étude afin de bâtir sur le roc de la réalité. Le cercle d'étude est une nécessité dans le travail de la reconstruction sociale. Supposons que dans une paroisse, des citoyens veulent établir une coopérative de consommation. D'abord, il faut qu'ils sachent en quoi consiste une coopérative de consommation, et comment s'y prendre pour l'organiser. Un certain nombre, trois ou quatre, mais pas plus de douze se réuniront pour travailler ensemble à l'acquisition des connaissances nécessaires. Un cercle d'étude est fondé ; à la tête de ce cercle on placera une personne douée d'une certaine initiative et capable de diriger la discussion. Un secrétaire pourra s'occuper des livres et des brochures, puis de répondre aux demandes. Il est très nécessaire de bien préciser le temps des réunions. Normalement le cercle devra se réunir une fois par semaine, ou par quinzaine. Les réunions tenues à dates très espacées ne donnent pas de résultats. (Voir brochure: Le cercle d'étude Saint-François-Xavier.)

Il s'agit donc de fonder une coopérative de consommation. Notre cercle d'étude est organisé. Les membres du cercle lisent un chapitre de la brochure ou du manuel qu'ils ont en main et le discutent ensemble. Avant d'aller plus loin chacun doit bien comprendre de quoi il est question dans le chapitre lu. Chacun fait part de ses réflexions, du fruit de ses observations, de ses doutes. Le chef du cercle stimule les plus timides, encourage les plus enthousiastes, et n'oublie jamais qu'un cercle d'étude n'est pas l'oeu-

vre d'un seul mais de tous les membres. La section de l'enseignement extra-muros du collège Saint-François-Xavier d'Antigonish donne les conseils suivants aux chefs des cercles d'étude:

1—"A la vérité, il est très facile de maintenir un cercle en activité après avoir surmonté les difficultés du début. Appelez quelques-uns de vos amis et causez de la chose. Trois compagnons qui s'assoient de temps à autre autour d'une même table pour discuter des choses saines et des idées nouvelles prises dans un article intéressant de journal, dans une brochure ou dans un livre, constitueront la base la plus simple et la plus effective d'un cercle d'étude.

2—Si vous et vos membres n'avez aucune expérience antérieure dans les travaux des cercles d'étude, commencez dès votre première réunion par lire tout haut la brochure intitulée "Cercle d'étude", vous arrêtant à la fin de chaque paragraphe pour donner libre essor aux questions, à la discussion et aux arguments.

3—Lisez vous-mêmes l'article ou la brochure avant de vous rendre à l'assemblée. Soyez prêts à pouvoir donner quelques explications. Posez des questions sur l'article, même si vous ne savez pas les réponses, afin que tous aient l'occasion de dire quelque chose. Vous serez surpris des réponses remarquables qui vous viendront de sources non soupçonnées. Cela aidera à amorcer la discussion et aussi à inculquer chez les membres le goût de la lecture et de l'étude à la maison.

4—Tous les chefs et tous les membres seront abonnés naturellement à l'**Extension bulletin,**

et il va sans dire, à la revue **Ensemble**, de Québec, car ces revues constituent le guide des études et des discussions aux réunions du cercle. Avant les réunions, demandez à deux ou trois personnes de préparer de courtes causeries sur les divers articles parus dans le Bulletin. Si les membres désignés hésitent, demandez-leur simplement de lire les parties ou les phrases qui leur ont plu dans ces articles. N'importe quel membre peut s'acquitter de cette tâche, même s'il est trop timide pour faire une causerie. On devrait conseiller aux membres d'apporter leur Bulletin ou la revue **Ensemble** aux réunions.

5—Les réunions ont plus de succès lorsque le programme est bien préparé à l'avance. Suivez, par exemple, le conseil suivant: A l'une de vos réunions, déposez au fond d'un chapeau autant de billets qu'il y a de membres présents. Sur trois ou quatre de ces billets (les autres seront laissés en blanc) écrivez les questions comme: "Quel est l'objet des caisses populaires?", "En quoi le commerce d'une coopérative diffère-t-il de l'entreprise privée?", etc. Passez le chapeau et ceux qui retireront les billets avec les questions seront censés faire, à la réunion suivante, une causerie de quelques instants sur le sujet désigné.

6—N'oubliez pas le caractère social à donner à vos réunions. Un peu de plaisir à la fin de chaque assemblée aidera à soutenir l'intérêt des membres. Les réunions du cercle d'étude devraient être des réunions d'amis, et aider ainsi à faire disparaître toute animosité ou tout préjugé qui pourrait exister dans le milieu. Essayez, par exemple, le chant en commun, ou bien la représentation de pièces en un acte, à une réunion commune de divers cercles d'études.

7—Si dans un district ou dans une paroisse, il existe plusieurs cercles d'études, entendez-vous pour tenir une réunion en commun une fois par mois, dans une école ou dans une salle centrale. Vous pourriez aussi organiser une association régionale qui serait connue sous le nom de cercles d'études associés. Les dignitaires (président, secrétaire et trois administrateurs) seraient chargés de fixer les dates des réunions communes. Ils auraient pour mission de préparer le programme de ces réunions, qui comprendraient les articles suivants:

a) Rapport des chefs de cercles d'étude, y compris un bref compte rendu des travaux des cercles;

b) Débat ou concours oratoire entre deux cercles;

c) Courtes causeries par de bons orateurs locaux sur les sujets traités dans le Bulletin (ou dans la revue **Ensemble**);

d) Discours par un orateur étranger invité pour l'occasion;

e) Programme récréatif, chansons, musique, dialogues et saynètes par les écoliers, etc." (1)

Tels sont les conseils donnés par la section de l'enseignement extra-muros, du collège Saint-François-Xavier d'Antigonish.

Le cercle d'étude est d'une importance fondamentale dans l'oeuvre de la coopération ; autre-

---

(1)—Brochure: Cercle d'Etude—Antigonish, N.E., décembre 1935.

ment on marche à l'aventure et le travail "fait à peu près" conduit à la faillite inévitable. Après avoir sérieusement réfléchi, les membres d'un cercle d'étude commenceront leur travail d'organisation sur des bases solides, et la coopération deviendra vivante parce que chacun des coopérateurs saura où il va et ce qu'il veut.

III

L'histoire de la coopération

N'allons pas croire que cette idée de l'organisation coopérative date seulement de vingt ou trente années. Il faut remonter à la fin du dix-huitième siècle, pour trouver chez l'Anglais Robert Owen l'origine de la coopération.

Né de parents pauvres, à Newton, Angleterre, Owen devint, grâce à son travail, le chef-propriétaire des moulins de New Lanark, situés à 20 milles environ de Glasgow. La ville de Glasgow était alors une ville où les conditions de vie apparaissaient très mauvaises.

Un des premiers soins d'Owen fut de construire une sorte de village modèle et d'appliquer des méthodes d'achat à prix réduits, etc. Esprit idéaliste et socialiste, il imagina un plan nouveau, c'est-à-dire la collaboration ouvrière ; les ouvriers deviendraient co-propriétaires du moulin où ils travailleraient. Ce système échoua rapidement. Tout de même, Owen avait lancé l'idée d'une organisation à base de coopération dans le but d'améliorer l'état de vie des travailleurs. Nous avons ici le premier essai d'une coopération de production où les travailleurs possèdent eux-mêmes le moulin.

Après Owen, le Dr King de Londres eut l'ambition de rendre meilleure la situation misérable de la classe ouvrière anglaise ; il insista sur l'organisation des coopératives de consommation. Vers 1830, King avait déjà organisé 170 magasins ou Union shops, comme on les appelait. Malheureusement la prépondérance des transactions faites à crédit, et le droit de posséder les magasins accordé aux coopérateurs, furent quelques-unes des causes qui acheminèrent le système vers la faillite. Il est hors de doute, que l'oeuvre de King aura une grande influence dans la suite.

Et c'est l'essai coopératif des pionniers de Rochdale qui va nous donner le véritable sens de la coopération. En 1843, éclata à Rochdale une grève qui jeta un bon nombre de tisserands dans la misère. Et voici que parmi ces tisserands, 27 hommes et une femme, Ann Tweedale, se rappelant les efforts d'Owen et de King pour améliorer le sort des ouvriers, voulurent recourir aux mêmes principes généraux. Ils corrigèrent le sens défectueux de quelques-uns de ces principes et par là en assurèrent l'efficacité. Les pionniers lancent l'idée d'une coopérative de consommation et dans ce but mettent de côté quelques épargnes. On commence avec 140 dollars, ce qui est peu évidemment pour organiser un commerce. Mais qu'importe. Ils débutent avec une épicerie bien pauvre d'apparence. M. G. J. Holyoake, l'historien de la coopération, décrit ainsi la scène de l'ouverture, le soir du 21 décembre 1844:

"Par un soir triste, le 21 décembre 1844, les Equitables Pionniers commençaient leurs opérations . . . Le bruit avait couru parmi les commerçants de la petite ville que leurs concurrents entraient en lice, et bien des curieux s'étaient

donné rendez-vous à la ruelle du Crapaud pour voir la mine de l'ennemi; mais comme d'autres ennemis d'une plus grande renommée historique, ils avaient honte de paraître. Quelques-uns des coopérateurs, réunis à la cachette pour être témoins de l'aventure, étaient là debout dans cette lugubre chambre basse de l'entrepôt, discutant sur le choix de celui à qui incomberait la tâche téméraire d'aller ouvrir les contrevents et étaler leurs modestes produits. L'un ne voulait pas s'en charger ; un autre n'aimait pas à être vu dans la boutique pendant qu'on le ferait; mais rendus à ce point, ils n'étaient plus libres de ne pas marcher, et à la fin, un brave, faisant fi des conséquences, se précipita vers les contrevents et en un rien de temps la ruelle du Crapaud bourdonnait de rires étouffés . . . Et c'est ainsi que s'ouvrit le magasin de Rochdale, en exposant un maigre étalage de beurre et de gruau d'avoine, parmis des cris de dérision comme: "Ouais, la boutique des vieux tisseurs est enfin ouverte".

Mais il fallait aller de l'avant. La première année vit le nombre des membres atteindre le chiffre de 74 avec un capital de $900, le chiffre d'affaires $3500 et un profit de $160. Aujourd'hui, il y a 1200 sociétés possédant des magasins du genre Rochdale disséminés dans toute la Grande-Bretagne. La somme de $140 est devenue $12 000 000.

Nous expliquerons plus loin les principes fondamentaux des coopératives de Rochdale.

En 1882, une coopérative de lait fait son apparition au Danemark, et peu à peu, grâce à l'enseignement du Pasteur Grundtwig, le sens coopératif se développe, surtout dans le sens agricole.

En Suède, le mouvement coopératif commence en 1880. En 1899, on organise une union coopérative connue sous le nom de Ko-OOPERATIVA-FORBUNDET, et depuis le mouvement progresse.

L'Allemagne a le mérite d'avoir lancé les coopératives ou unions de crédit. En 1849, Raiffensen jette les bases de coopératives de crédit pour les gens de la campagne; tandis que Schulzse-Delitzsch les organise pour les petits artisans et commerçants des villes. Ces unions de crédits se répandirent rapidement.

Aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis des essais d'organisation coopératives furent tentés dès 1844, à Boston. Il s'agissait d'une sorte de club coopératif de consommation. En 1845, John Kaulbach ouvre un magasin coopératif, et bientôt s'organise l'Union de protection ouvrière qui compte, en 1850, 106 comptoirs coopératifs. La guerre civile américaine vint retarder ce mouvement de restauration économique.

A la fin du XIXième siècle, Urish Smith fonda la société des Chevaliers du Travail, dont les 17,000 membres mettant en commun leur travail lancèrent près de 150 coopératives de production; mais comme ces coopératives étaient organisées d'après le plan de Robert Owen, elles ne tardèrent pas à péricliter.

Vers 1910, des milliers d'étrangers finlandais et bohémiens arrivèrent aux Etats-Unis et organisèrent leurs coopératives. En 1934, ces coopératives atteignirent le chiffre d'affaires annuel de $6 000 000.

En 1915, l'Amérique voit surgir la Ligue coopérative des Etats-Unis dont le Dr James Warbasse est le premier président. Après la grande guerre, le mouvement coopératif gagna du terrain. On achète en commun, huile, gazoline, pneus.

La première coopérative de consommation agricole fut établie en 1919, à Omaha, Nebraska ; la seconde, deux ans plus tard à Seattle, Washington. Certaines universités, celles des Etats du Wisconsin, du Dakota septentrional et du Minnesota ont inscrit au programme des cours obligatoires sur la coopération.

Canada

Le premier magasin coopératif s'ouvrit au Canada à Stellarton, N.E., en 1861. En 1863 une Société Coopérative apparaît à Sydney Mines. Toutefois, la plupart des dix ou douze magasins coopératifs qui furent fondés avant 1900, commirent l'erreur de ne pas mettre de côté un fonds de réserve pour surmonter les difficultés financières. La British Canadian Cooperative Society, fondée à Sydney, profita de cette expérience et de plus ne vendit que pour argent comptant. En 1924, cette coopérative qui, au début ne comptait que 32 membres ayant un capital de $16 chacun, avait 2659 membres, le capital s'élevait à $255 375, et le chiffre d'affaires à $1 359 800.

Dans la province de l'Ontario, à Guelph apparaît, en 1904, la première coopérative de consommation. Les mineurs de la Colombie-Britannique forment plusieurs coopératives à Fernier, à Natale, à Revelstoke. En 1925, le magasin de Na-

tale réalisa $126 000 d'affaires. En Saskatchewan, durant l'année 1924-25, 304 associations coopératives atteignirent le chiffre d'affaires de $2 759 564.

La première banque coopérative ou Caisse populaire fut organisée à Lévis, le 6 déc. 1900, par Alphonse Desjardins. M. Desjardins avait bien étudié le mécanisme de ce mouvement coopératif, avant de le lancer d'une façon définitive. On commença avec un capital de $26. En 1912, la caisse populaire enregistrait $188 306.31, prêtait $179 108, et réalisait un profit de $8 593 16. En 1939, les membres sont au nombre de 950 000, constituant 460 caisses avec un actif total de 17 566 576 dollars.

Aujourd'hui, dans la province de Québec, on compte 525 caisses populaires, 361 coopératives agricoles, 50 coopératives de consommation, 10 coopératives de pêcheries, 283 mutuelles (vie, incendie et autres).

En 1930, après 25 années de travaux préliminaires, l'Université St-François-Xavier d'Antigonish, mettait à jour son grand mouvement d'éducation populaire dans le but d'établir une solide organisation coopérative. Un grand nombre de cercles d'étude furent formés, d'où sortirent les chefs qui assurèrent le succès de la coopération économique dans la Nouvelle-Ecosse.

Enfin, l'Ecole des Sciences sociales de l'Université de Québec a fondé un conseil supérieur de coopération, dont le R. P. H. Lévesque, O.P., est le dévoué président.

IV

Les principes de l'organisation coopérative

Il ne s'agit pas simplement de vouloir organiser une coopérative; il faut en connaître le rouage, et les principes essentiels qui assurent le bon fonctionnement de ces coopératives. Robert Owen, King et combien d'autres ont très bien compris l'utilité de la coopération, mais pour l'avoir établie sur des bases fragiles, ils n'ont rien bâti de solide.

Où trouver les véritables matériaux? Chez les Pionniers de Rochdale. A Rochdale, on a voulu agir d'une façon logique, et permettre à tous de prendre part à leur relèvement économique.

Premier principe

Un homme, un vote

Un premier principe veut que le nombre de parts ne donne pas un nombre égal de voix dans l'entreprise. En effet, ce qui permet aujourd'hui l'accumulation des capitaux dans les mains de quelques-uns, c'est que les parts engendrent également des voix. Supposons que dans telle industrie, chaque part est vendue 100 dollars, et Pierre achète 10 parts, donc 1000 dollars. Pierre aura dix voix. Si la part est de 10 dollars et Pierre en achète encore 10, donc 100 dollars; ici encore dix voix. Ce qui arrive alors normalement, c'est qu'un petit nombre d'individus contrôlent une industrie, au détriment de ceux qui détiennent un moindre nombre de parts.

Dans la coopérative, un homme, un vote, quel que soit le nombre de parts possédées par chacun. L'entreprise doit être une entreprise démocratiquement contrôlée.

Deuxième principe

Taux d'intérêt courant

Un autre abus de la finance actuelle, c'est de louer le capital à des taux d'intérêt vraiment trop élevés. Quelques financiers véreux ne reculent pas même devant l'usure; et ici encore ce sont les petits qui sont mangés par les puissants. Afin de supprimer la possibilité pour quelques-uns de ramasser des revenus exhorbitants et afin d'éviter la spéculation, l'organisation coopérative pose comme second principe que le loyer du capital ne doit pas dépasser le taux minimum d'intérêt.

Troisième principe

Répartition des bénéfices au prorata des achats

Ce troisième principe nous fait comprendre le caractère vraiment démocratique de la coopération. Les clients devenus coopérateurs constituent toute la nervure économique de l'organisation coopérative. Nous comprenons clairement par ce principe, que la coopérative n'est pas au service de quelques-uns mais de tous les actionnaires coopérateurs. Les bénéfices retournent à tous au prorata des achats; si un coopérateur achète davantage, il a droit à un plus fort partage des bénéfices. Supposons qu'une coopérative

réalise, pour l'année courante, 10 000 dollars de profits. Après avoir mis de côté une part pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation au point de vue économique et pour fin d'éducation, le surplus, par exemple 8000 dollars, retournera aux membres. Nous pourrions nommer une certaine école d'agriculture qui recevait l'an dernier 400 dollars en ristourne; c'était sa part dans le partage des bénéfices au prorata des achats.

Ces trois principes que nous venons d'énoncer sont faciles à comprendre. Ils sont la base de l'économie coopérative.

De là, il est clair, que la coopérative, pour aller de l'avant, doit vendre argent comptant, car si les ventes à crédit s'accumulent, qui répondra pour l'avenir de l'organisation ? De plus, il faudra s'en tenir au prix courant du marché.

Nous pourrions présenter comme suit les principes de la coopération économique:

A) Principes fondamentaux

1) Un homme, un vote
2) Taux d'intérêt courant
3) Partage des bénéfices au prorata des achats.

B) Principes secondaires (ou méthode de coopération)

1) Argent comptant
2) Prix courant du marché
3) Porte ouverte à tous
4) Admission volontaire
5) Réserve pour éducation
6) Clients actionnaires
7) Personnel bien traité
8) Collaboration inter-corporative.

Les principes susmentionnés sont nécessaires à l'organisation des différentes coopératives que nous pouvons grouper comme suit:

Coopératives

A) Caisses populaires

B) Assurances mutuelles

C) De consommation
- a) de biens
- a) de services

D) de production
- a) agricole
- b) industrielle

Il est donc facile de comprendre que la Coopération est une organisation, à base d'entente mutuelle, qui profite à tous ses membres ; que c'est une organisation démocratique fondée sur l'éducation sociale, pour le peuple et par le peuple ; que chacun des coopérateurs est un membre vivant; que toutes la nervure économique du coopératisme est nourrie d'un sang riche : conviction, confiance, ténacité.

LES PRINCIPES DE LA COOPERATION

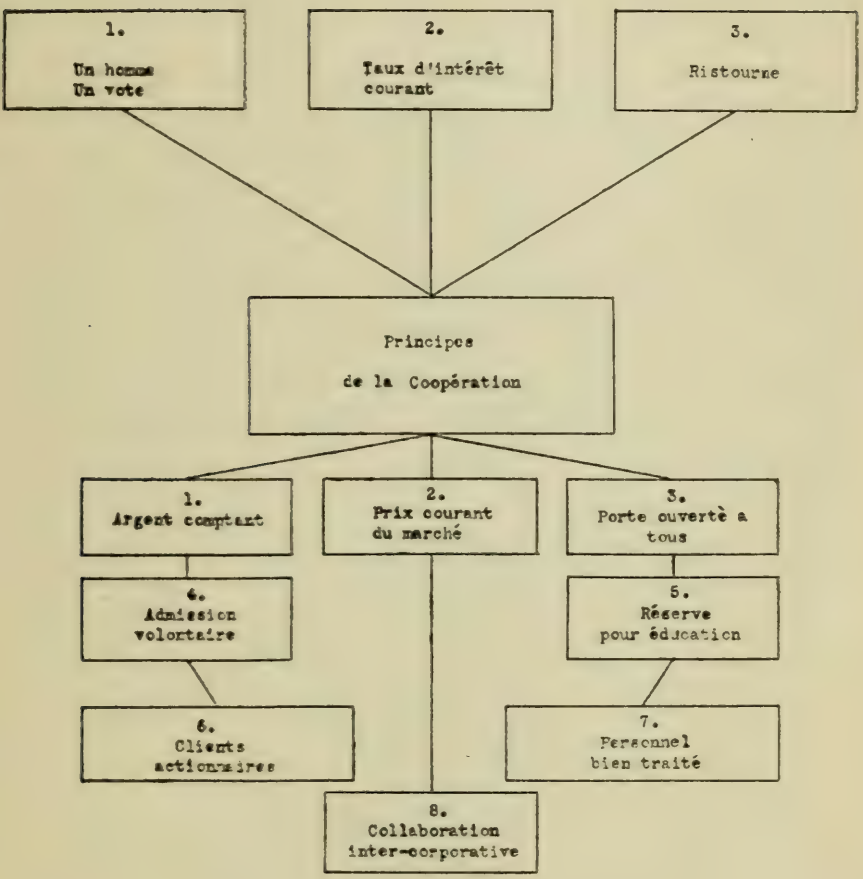

CLASSIFICATION des CO-OPERATIVES

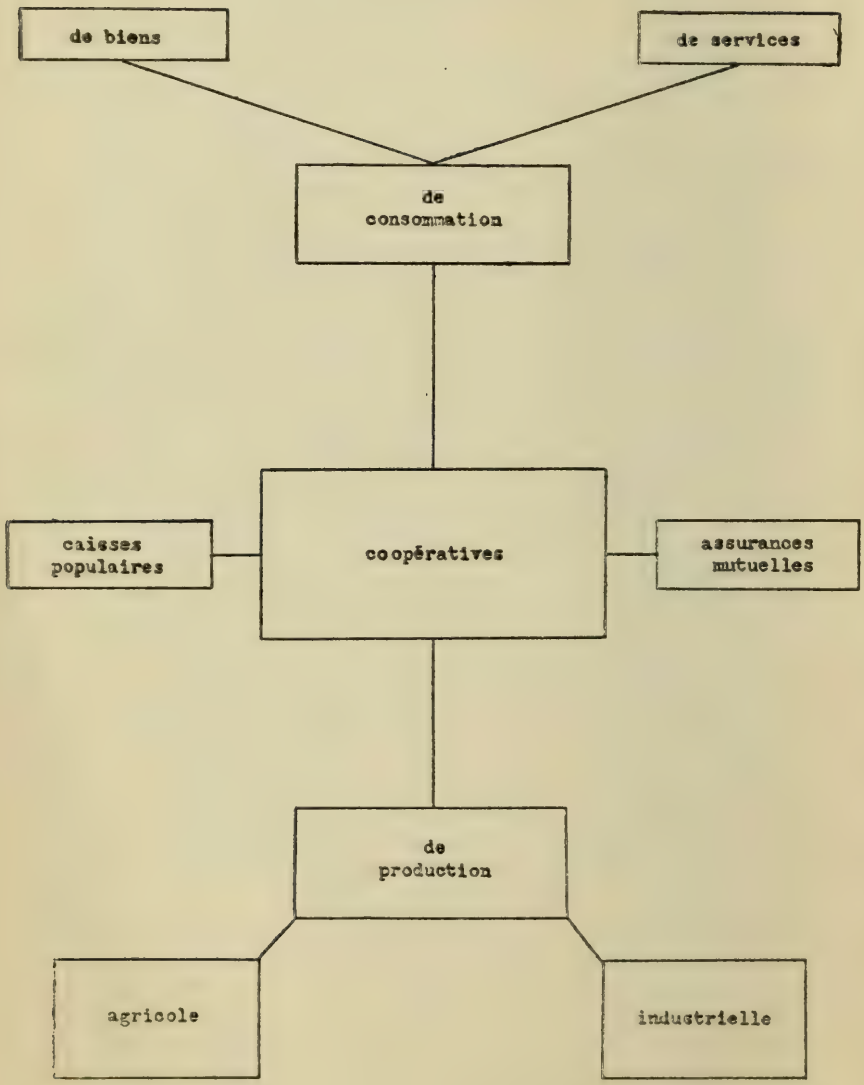

V

Maintenant, avertis de l'importance de l'éducation dans l'organisation coopérative, instruits de l'origine historique et des principes du système coopératif, nous sommes arrivés au moment de réaliser. Mais par où commencer et quelle doit être la première étape?

Nous savons qu'il est impossible de résoudre le problème social seulement par des conférences ou par des discours—hélas, ils ne sont que trop abondants—car de cette façon, le péril restera toujours près de nous et le pain ne tombera pas sur la table du miséreux. Un grand théologien, St. Thomas d'Aquin, a dit qu'une certaine somme de biens est nécessaire même à la pratique de la vertu. Il s'agit donc de travailler à l'instauration d'un régime économique qui soit de nature à donner cette certaine somme de biens.

Nous avons affirmé dès le début, que la politique et la haute finance sont impuissantes, en pratique, à procurer le bien-être social, parce qu'elles protègent un système où la production ne tient plus compte du consommateur d'abord, mais du profit. Il faut dès lors, que le système coopératif que nous proposons ici, soit un régime économico-social dans lequel la production se fera avant tout pour la consommation et sera contrôlée par cette consommation; un régime dans lequel la primauté du consommateur sera sauvegardée; un régime dans lequel la libre concurrence n'aura pas de place, mais où le consommateur prendra conscience du rôle qu'il peut jouer, en s'instruisant et en s'organisant.

En premier lieu, le consommateur doit s'emparer du crédit. Pour un grand nombre de salariés l'économie est chose inconnue. L'argent aussitôt gagné est aussitôt dépensé. Les achats à termes immobilisent longtemps d'avance les dollars du consommateur. On piétine sur place, on gémit. Pourtant, il est clair que l'économie est le nerf de toute organisation économico-sociale. C'est pourquoi les consommateurs auront recours à la coopération à base d'économie, ou en d'autres termes à l'union de crédit, ou encore à la caisse populaire. C'est le premier pas.

Une caisse populaire est une société coopérative organisée en vertu d'une loi provinciale parmi un certain groupe de gens, dans le but de fournir à ses membres un système d'épargnes, et par là même, de leur permettre de résoudre eux-mêmes leurs problèmes financiers, à un taux légitime. (J'emprunte cette définition à la feuille de propagande du collège Saint-François-Xavier, Antigonish, N.E.)

Dans cette définition nous trouvons les principes fondamentaux de la coopération. Et remarquons bien les mots: "parmi un certain groupe de gens . . . . . et leur permettre de résoudre eux-mêmes leurs problèmes financiers à un taux légitime".

Les caisses populaires ont généralement des débuts très modestes. Et n'allons pas croire que cette collaboration coopérative soit toute récente. Déjà au siècle dernier, Victor-Aimé Hubert (1800-1869) lançait cette idée de l'union de crédit; et c'est Hubert qui inspira les deux Allemands

Schulzse-Delitzsch et Raiffensen. La théorie de ces premiers chefs coopérateurs peut se résumer dans cette phrase: le peuple doit lui-même réunir ses petites épargnes et créer des sources de crédits. Le mouvement, depuis, n'a cessé de progresser. Dans tous les pays, des banques de crédit, des banques du travail, des compagnies d'assurances coopératives ont été organisées. En particulier au Canada et aux Etats-Unis, les caisses populaires se sont multipliées.

La caisse populaire de Lévis, fondée en 1900 avec la somme de 26 dollars, a atteint le nombre de 460, le 30 juin 1939, et possède un actif total de $17 566 576 43. Il faudrait signaler d'une façon spéciale les caisses populaires de Hull, de Saint-Bruno-de-Guigues, de Drummondville, etc.

En Nouvelle-Ecosse, les coopératives de crédit ont pris une très grande extension.

Aux Etats-Unis, on compte aujourd'hui environ 5 000 caisses populaires avec un actif de $50 000 000. Un magnifique exemple de coopération nous est donné par les employés de la Bell Telephone Company. Ils ont fondé en 1909 une caisse populaire, avec un actif de $4 60, qui devenait après dix ans $1 500 000. De même les employés de postes ont commencé avec 8 membres et avec un capital de $18 50; aujourd'hui, ils ont 245 caisses populaires avec 40 574 membres et un capital de $3 338 219.

Inutile d'insister. Chacun comprend clairement que l'économie est à la base du relèvement financier, et que cette économie est grandement favorisée par les coopératives de crédit, ou caisses populaires.

Nous avons voulu simplement souligner les notions fondamentales des coopératives de crédit. Pour plus amples renseignements et pour savoir comment organiser une caisse populaire consultez:

1) Les caisses populaires ; brochure par Joseph Mac Isaac, de Brierly–Brook, N.E.

2) Ensemble, revue coopérative de langue française, organe du Conseil supérieur de la coopération, publié à Québec.

3) The Canadian co-operator, publié sous la direction de George Keen, secrétaire général de la Co-operative Union of Canada, imprimé à Brantford, Ontario.

4) L'expérience d'Antigonish ; cours de l'abbé Livain Chiasson. Semaine sociale de St-Hyacinthe — Tract de l'Ecole sociale populaire, Montréal.

5) Les brochures de la Section de l'enseignement extra-muros :
Collège Saint-François-Xavier,
Antigonish, Nouvelle-Ecosse.

VI

La conquête de la consommation

Après avoir fait la conquête du crédit par les Caisses populaires, les banques de crédit ou les banques du travail, les coopérateurs franchiront l'étape suivante, la conquête de la consommation. Ici encore, le succès sera assuré si on veut bien respecter les principes des coopératives.

Dans le domaine des coopératives de consommation, la première réalisation sera le comptoir

coopératif ; par comptoir coopératif, on veut dire un certain nombre de coopérateurs, qui sans encore créer un magasin coopératif proprement dit, font pourtant leurs achats en commun.

En peu de temps, le comptoir coopératif — s'il est bien organisé — deviendra un véritable magasin coopératif. Les coopérateurs, après avoir étudié longtemps et sérieusement le mécanisme des coopératives, achètent des parts qui constitueront la base économique servant à louer un local, à acheter une certaine quantité de marchandises, à payer les dépenses premières du personnel. Le magasin une fois lancé fonctionnera exactement comme les magasins ordinaires, avec ces différences que:

1—L'administration est entre les mains d'un gérant responsable devant tous les actionnaires;

2—Les actionnaires, propriétaires du magasin coopératif, en sont exclusivement les clients;

3—Tous les actionnaires ont droit de vote selon le principe: un homme, un vote;

4—La marchandise est vendue aux clients aux prix courants de la localité;

5—Les bénéfices faits par le magasin sont employés pour défrayer les dépenses du magasin, augmenter le stock, compenser pour les dépréciations diverses, assurer la propagation de l'idée coopérative; enfin ce qui reste est partagé comme suit;

a) Un intérêt fixe est donné sur chaque action possédée ;
b) Le surplus est versé en ristourne aux clients dans la proportion et selon le montant de leurs achats au magasin coopératif.

Citons un exemple. Je connais un groupe d'ouvriers qui eurent, un jour, l'idée de fonder un magasin coopératif. Ils ont commencé d'abord par organiser un, deux, trois, quatre cercles d'étude, où pendant près d'une année ils ont étudié ensemble. Après avoir compris le sens de la coopération économique, ils firent un peu de propagande et comptèrent bientôt 100 membres. Chacun de ces 100 membres ayant acheté une part à 10 dollars la part, un capital de 1000 dollars fut constitué ainsi. Le jour est proche où le magasin fonctionnera et avec succès.

Un autre exemple que je tire de la revue **Ensemble**, du mois de février 1940. Il s'agit de la coopérative **La Paroissiale** de Saint-Joseph d'Alma. Les ouvriers de cette petite ville "étudiaient depuis trois ou quatre ans. Ils étaient bien préparés à comprendre la coopération. Le 24 juin 1938, un vendredi, l'épicerie coopérative fut ouverte à ses 77 membres dans une pièce de la résidence d'un membre, louée à cette fin $10. par mois. Dans la ville, on n'entendait plus parler que de ce magasin coopératif parfois appelé ironiquement "le magasin des syndicats". Le premier août, c'est-à-dire moins d'un mois et demi après son ouverture, la coopérative comptait 119 membres et le total de ses ventes se chiffrait à $1343.92. Et l'épicerie continue de progresser.

Dans la province de Québec, 50 coopératives de consommation sont le témoignage authentique de la puissance de l'idée de coopérative.

La multiplication des coopératives de consommation dans une région particulière pose le problème du magasin de gros coopératif. En effet, le nombre des coopérateurs devient suffisant pour assurer un marché d'une assez grande envergure; et de cette façon disparaît un autre intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Chose particulièrement intéressante, la production se fera au rythme de la consommation.

Donc le comptoir coopératif conduit à la coopérative de consommation, et cette dernière au magasin de gros. Les magasins de gros s'alimentent à leur tour auprès des producteurs primaires.

Livres et brochures à consulter:

1) La Coopération : H. H. Hannan, (The United Farmers of Ontario) p. 73. Publié en français et en anglais.
2) L'Expérience d'Antigonish : Abbé Livain Chiasson.
3) Brève introduction à la coopération des consommateurs par Ellis Cowling.
4) Sociétés coopératives de consommation. Brochure très importante qu'on peut obtenir en écrivant à la Section extra muros, du collège Saint-François-Xavier, à Antigonish, Nouvelle-Ecosse ; ou au Centre social de l'Université d'Ottawa.

VII

La conquête de la production

La solution intégrale du problème économique demande encore plus que la coopérative de consommation, ou que le magasin de gros; elle exige les coopératives de production.

La production peut être envisagée sous deux aspects: la production industrielle et la production agricole.

1—Tout le monde sait fort bien que c'est surtout dans le domaine industriel que règne l'anarchie économique; salaires insuffisants, travail pénible, conditions de travail parfois inhumaines, etc. Il est clair que le relèvement économique se fera dans la mesure où la production se mettra réellement au service du consommateur. Dans l'état actuel de l'industrie, un petit groupe de financiers puissants produisent dans le but d'accumuler des profits. C'est le profit et non le consommateur qui devient la fin de l'action industrielle.

Les coopérateurs qui ont compris le sens de la coopérative de consommation voient l'importance de la coopérative industrielle. Quand le marché de consommation est suffisamment organisé, la coopération entreprend la production au service des magasins de gros coopératifs, qui à leur tour, mettent cette production au service des coopératives de consommation.

2—La production agricole. Point n'est question, dans ce cas, que la coopération agricole s'empare de toutes les terres et en organise le rendement. Loin de là. Ici comme ailleurs dans le domaine coopératif, les agriculteurs, en tant que consommateurs de produits spéciaux, en arrivent à s'organiser pour être eux-mêmes les producteurs des choses qu'ils consomment.

Ici, faisons bien la distinction entre les coopératives de production, ou en d'autres termes, entre les coopératives de vente et les coopératives de production organisées par les consommateurs.

Dans un article paru dans la revue **Ensemble** du mois de juin 1940, M. Roméo Martin, agronome, nous fais voir la place de la coopérative dans l'économie agricole: "La culture industrielle du lin, écrit-il, la production du tabac à cigarette, le développement de l'aviculture, la production des semences pour le commerce, voilà autant de sources de revenus que les coopératives ont aidé à d'évelopper" (**Ensemble**, juin 1940, page 14).

Ouvrages à consulter :

1—La riante montée : (service de l'U.C.C., Rimouski, p. 26, 10 cents).

2—Le problème rural : lettre pastoral de l'épiscopat québequois. (Imprimerie Leclerc, Hull.).

3—L'Union catholique des cultivateurs : Gérard Filion. (Librairie de l'U.C.C., Carré Viger, Montréal.).

4—Les principes coopératifs : Jean Blanchet. (Librairie de l'U.C.C., Montréal, p. 14, 5 cents.).

Conclusion

Comme nous l'écrivions au début, cette brochure veut aider ceux qui se présenteront aux examens du Centre social de l'Université. Les questions pour la présente année porteront sur la matière suivante:

1—Démontrez la nécessité de la Coopération.

2—Quelle est la différence entre Corporatisme et coopératisme.

3—Définir et expliquer la définition de la Coopération.

4—Enumérer et expliquer les principes fondamentaux de la Coopération.

5—Enumérer et expliquer les principes secondaires de la Coopération.

6—Démontrer la nécessité du Cercle d'étude.

7—Comment organiser un Cercle d'étude.

8—Faire l'historique de l'idée coopérative.

9—Décrire le développement de la Coopération dans la province de Québec.

10—Nommer les différentes sortes de coopératives.

11—Décrire la Coopérative de crédit.

12—Décrire la Coopérative de consommation.

13—Décrire la Coopérative de production agricole.

14—Décrire la Coopérative de production industrielle.

15—Expliquer ce qu'on entend par "mouvement d'Antigonish". Nommer les principaux artisans de ce mouvement.

Dans la dernière semaine d'avril, le Centre social choisira quelques questions parmi les quinze énumérées ci-haut, et les fera parvenir aux Cercles d'étude qui auront signé leur formule d'affiliation.

Formule d'affiliation d'un Cercle d'étude au Centre social de l'Université d'Ottawa.

Le Cercle d'étude de .....
est par les présentes affilié au Centre social de l'Université d'Ottawa.

Le Cercle d'étude de .....
s'engage à remplir les conditions suivantes:

1—Subir les examens du Centre social.

2—Accepter les questions d'examens du Centre social.

3—Reconnaître le Centre social comme juge de la valeur des examens.

4—Verser la somme de 2 dollars pour diplôme.

Les chefs de Cercles d'étude, ou tout membre qui se présenteront aux examens doivent se soumettre aux conditions d'affiliation du Cercle d'étude.

La note 60 pour cent est requise pour l'obtention du diplôme.

Et voilà de quelle façon, l'université d'Ottawa veut travailler à promouvoir l'éducation sociale chez le peuple.

Ouvrages et revues à consulter :

1—Cathéchisme des caisses populaires, par l'Abbé Philibert Grondin.

2—Commerce de détail et coopération, par Gérard Filion. L'Actualité économique, mars 1935.

3—La Coopération, l'édifice de demain dont nous posons aujourd'hui les bases par H.-H. Hannan.

4—Coopérative democracy par James Warbasse ; Harper, New-York.

5—Masters of their own destiny, par le Rév. M. M. Cody. (Ce livre a été traduit en français ; on peut l'obtenir de la librairie de l'U.C.C., Carré Viger, Montréal.)

6—Quelques exemples de coopératives de pêcheurs par Max Turman. L'Actualité économique, février 1935.

7*-Les régies coopératives par Bernard Lavergne. L'Actualité économique, février 1935.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libra
University of
Date Due

MAR 21 '81
MAR 21 '81

concernant les coopératives.

I R.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libra
University of
Date Due

FEB 17 '82
FEB 16 '82
20 JUIN 2000
OCT 15 2006
NOV 01 2006
JAN 03 2007

Le Droit, Ottawa.

a39003 008040122b